

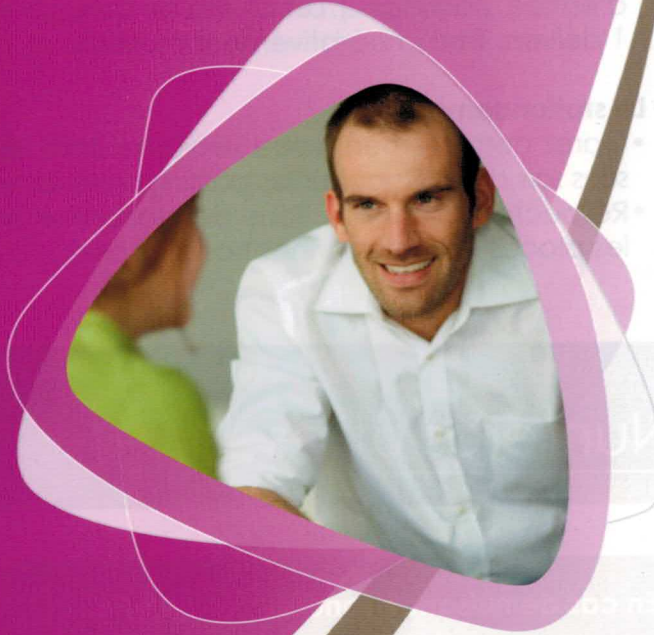


Une **QUESTION**
des **RÉPONSES**

**Office Public
de l'Habitat
d'Abbeville**

13 rue Jeanne d'Arc
B.P. 20234
80102 ABBEVILLE Cedex
Tél. 0800 80 10 59

Comment
vivre en
BON VOISINAGE?



Création www.rosepiment.com - Crédits photographiques : ODA



Quelques règles simples

● Le bruit

- Nuisances sonores, bruits nocturnes interdit de 22h à 7h, et même pendant la journée, pensez à vos voisins.

● Les animaux

- Ne laissez pas son animal seul trop longtemps.
- Les chiens doivent être impérativement tenus en laisse dès leur sortie du logement et en aucun cas laissés libres dans les parties communes des résidences (escaliers, halls d'entrée, parkings...). Les chiens de catégorie 1 doivent être impérativement muselés.

● Le stationnement

- Garez correctement votre véhicule dans les sous sols collectifs ou sur les parkings extérieurs.
- Respectez les interdictions de stationner et les places pour personnes handicapées.

Numéros utiles

En cas de nuisance sonore, d'altercation :

Police nationale : 17

Police municipale : 03 22 25 43 01

Le cadre de vie

Dans le cas de travaux, fêtes familiales, prévenez vos voisins : ils apprécieront d'avoir été informés à l'avance, ce qui vous évitera d'éventuels conflits.

- **Sortir ses poubelles** en respectant les jours et heures de passage.
- **Ne jetez pas d'ordure** du haut du balcon ou dans les parties communes.
- **Ne mettez pas d'objet** dans les parties communes (vélos, poussettes, meubles, sacs poubelle...).
- **Ne laissez pas vos bacs de poubelle** à longueur de journée sur le trottoir.
- **Faites le tri** : pliez vos cartons, emballez les déchets mal odorant.
- **Ne laissez pas les enfants** jouer dans les parties communes.
- **Ne déposez pas les sacs poubelles** sur les paliers, un local poubelle étant prévu à cet effet.